

Séance ordinaire du 15 juin 2023
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du CCAS
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°15062023D05_1

Objet : Points financiers et budgétaires – délibération rectificative concernant le vote du compte administratif 2022.

Date de la convocation et de l'affichage : le 9 juin 2023
 Nombre de membres en exercice : 17
 Nombre de conseillers présents : 11
 Nombre de pouvoirs : 0
 Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants : 11
 Pour : 11
 Contre : 0
 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 15 juin à 18h30, le conseil d'administration du CCAS de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Martine BANNAY-CODET, Vice-présidente.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
VILLAND Franck			X	
BANNAY-CODET Martine	X			
CHAPUIS Aline	X			
CUNILLERA Yvette			X	
DUCRET Régine				
GALLET Daniel	X			
GIRAUD Chantal	X			
GUILLOT Jean-Marie	X			
LEVANNIER Caroline			X	
PIEROTTO Mireille			X	
PIROCHE Bernadette			X	
PLAGNOL Jean-Luc	X			
VADEL Jean-Paul	X			
GIRAUD Chantal	X			
VEILLET Gérard	X			
VERDOYA Dominique			X	
VUILLERME Mireille	X			

A été nommé secrétaire de séance : PLAGNOL Jean-Luc.

VU le code général des collectivités territoriales et son l'article L.2121-14 en par

Accusé de réception en préfecture
 20230615-CCAS150623D5_1-DE
 Date de réception préfecture : 28/06/2023

VU la délibération n°23032023D02_2 en date 23 mars 2023 portant approbation du compte administratif 2022.

Rapporteur : Martine BANNAY-CODET, Vice-présidente.

Exposé des motifs : le Service de Gestion Comptable de Chambéry a informé la collectivité que le compte administratif 2022 avait été établi sans prendre en compte un titre d'un montant de 186.01€ (loyer d'un bail rural) ; cette recette ne figurait pas dans le compte de gestion provisoire transmis par le comptable public, ce qui avait conduit la collectivité à rejeter, par erreur, ce titre. Il convient de mettre en cohérence les résultats du compte administratif avec ceux du compte de gestion définitif produit par le comptable public (Service de Gestion Comptable de Chambéry).

Cette situation affecte directement les résultats définitifs du compte administratif qu'il convient par conséquent de reprendre comme suit :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Prévisions 2022	28 275.00€	Prévisions 2022	28 275.00€
Réalisations 2022	28 218.56€	Réalisations 2022	27 335.54€

Résultat de clôture de la section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice (Recettes-Dépenses)	- 883.02€
Excédent antérieur reporté des années précédentes	+ 1047.06€
Total : résultat d'exploitation cumulé (résultat sur lequel porte la décision d'affectation)	+ 164.04€

Le conseil d'administration après entendu l'exposé de la vice-présidente et après en avoir débattu,

- **APPROUVE** le retrait de la délibération n°23032023D02_2
- **APPROUVE** la rectification apportée au résultat de fonctionnement du compte administratif 2022

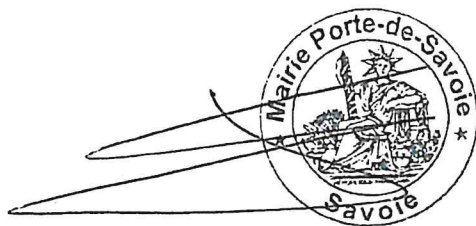
Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 15 juin 2023

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 28 juin 2023

Le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 28 juin 2023.

Le Président,
Franck VILLAND

Le secrétaire de séance,
Jean-Luc PLAGNOL



Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20230615-CCAS150623D5_1-DE
Date de réception préfecture : 28/06/2023